Commission des loteries et paris Lotterie- und Wettkommission Aarbergergasse 29, 3011 Berne

Rapport d'activité 2006

1. Message du Président

L'année 2006 marque un tournant dans le domaine de la régulation des loteries et paris. Jusqu'alors affaire des cantons individuellement, ce domaine est régi depuis le 1^{er} juillet par une Convention qui harmonise les procédures d'autorisation et de surveillance du marché.

Cet accord des 26 cantons affirme avec force leur volonté de garder leur compétence en la matière, tout en modernisant les conditions cadres. Ce bref rapport d'activité se veut un aperçu des premiers mois d'activité de la Commission des loteries et paris, instituée par la Convention.

Notre Commission, qui est désormais, en matière de loteries, le pendant de la Commission fédérale des maisons de jeu en matière de casinos, réunit des compétences riches et diverses, qui vont lui permettre de jouer pleinement son rôle au cœur d'un marché à la croisée des chemins, à l'heure où l'offre de jeux sauvage explose, notamment par le biais d'internet.

La Suisse connaît deux régimes fondamentalement différents dans le domaine des jeux de hasard. Alors que les casinos fonctionnent selon une logique commerciale – même si la ponction fiscale des casinos A profite à l'AVS -, les bénéfices tirés des loteries vont intégralement à l'utilité publique. C'est d'ailleurs une des missions de notre Commission que de veiller à l'affectation correcte des bénéfices des loteries, dans les cantons.

Une préoccupation de notre Commission sera aussi de veiller à ce que les jeux de loteries et paris offerts en Suisse ne soient pas générateurs d'addiction. Le jeu excessif est en effet un problème de société qu'il ne faut pas sous-estimer, même si les joueurs pathologiques constituent une faible partie de la population.

Notre volonté est d'agir, conformément à notre mandat, dans l'intérêt de l'ensemble des cantons, en collaboration avec les autorités cantonales et fédérales concernées par le domaine des jeux d'argent.

2. Composition de la Commission des loteries et paris

Président

M. Jean-François Roth, Ministre (jusqu'à fin 2006), JU

Vice-président

M. Werner Niederer, juriste, ancien Conseiller d'Etat, AR

Membres

M. Bruno Erni, directeur de la fondation Santé bernoise, BE

M. Jean-Marc Rapp, professeur de droit, recteur de l'université de Lausanne (iusqu'en 2006), VD

M. Christian Vitta, économiste, député au Grand Conseil, TI

Secrétariat

Me Alain Jeanmonod, avocat, directeur Me Manuel Richard, Fürsprecher, juriste Mme Caroline Blaser, assistante

3. Abréviations

CFMJ Commission fédérale des maisons de jeu

Comlot Commission des loteries et paris

Convention Convention intercantonale du 7 janvier 2005 sur la

surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal

ou sur l'ensemble de la Suisse

CRLJ Conférence romande de la loterie et des jeux

CRlot Commission de recours en matière de loteries et paris FK Conférence des Conseillers d'Etat en charge des loteries

LLP Loi fédérale du 8 juin 1923 sur les loteries et les

paris professionnels

LMJ Loi fédérale du 18 décembre 1998 sur les jeux de hasard

et les maisons de jeu

Loro Loterie Romande

OR Organes cantonaux de répartition

PBJ Produit brut des jeux

Secrétariat Secrétariat permanent de la Commission des loteries et paris

4. Faits importants

L'année 2006 a connu deux périodes importantes : le premier semestre, consacré aux travaux préparatoires en vue de l'entrée en vigueur de la Convention, puis le second semestre, au cours duquel le secrétariat s'est mis en place.

Après avoir été formellement constituée lors de la FK tenue le 6 janvier à Interlaken, la Comlot s'est réunie à 5 reprises entre janvier et juin. Elle a rapidement mandaté un bureau de recrutement sur la place de Berne, en vue d'engager le directeur de son secrétariat. Cette procédure est arrivée à son terme en mai, par la désignation de Me Alain Jeanmonod, jusqu'alors Chef de la police du commerce du canton de Vaud, avec entrée en fonction le 1^{er} septembre.

La seconde partie de l'année a connu plusieurs points forts. Tout d'abord, le directeur nouvellement engagé a mené des recherches pour trouver des locaux destinés à abriter le secrétariat permanent, au cœur de Berne. Ces démarches ont abouti à la signature d'un bail à loyer pour un objet situé à l'Aarbergergasse 29, adresse jouissant d'une situation centrale, à deux pas de la gare et dans la vieille ville de Berne.

Ensuite, le directeur a mené deux procédures de recrutement, avec l'aide du bureau bernois déjà évoqué, pour constituer la petite équipe du secrétariat permanent. Ainsi, une assistante, Caroline Blaser, et un juriste, Manuel Richard, tous deux bernois germanophones, ont été engagés à 100 %, respectivement à partir du 1^{er} novembre et du 1^{er} décembre.

Un des thèmes ayant particulièrement occupé les réflexions de la Comlot, réunie 3 fois entre septembre et décembre, a été celui de sa personnalité juridique. Le professeur Jean-Marc Rapp a approfondi cette question et a abouti à la conclusion que la Comlot dispose d'une personnalité juridique restreinte, mais suffisante pour permettre à son secrétariat permanent de conclure les contrats nécessaires.

Au niveau budgétaire, les besoins de la Comlot ont été estimés à CHF 800'000 pour 2006. Une avance a été faite par Swisslos et la Loro en deux parties: l'une en mars, pour un montant de CHF 300'000 et l'autre en septembre - octobre, pour un montant de CHF 500'000. Le budget provisoire 2007 a été construit avec une enveloppe semblable.

La comptabilité de la Comlot a été tenue par Marc Friedrich, collaborateur de Mme la Conseillère d'Etat BE Dora Andres, jusqu'au 1^{er} juillet. Par ailleurs, en attendant que le secrétariat soit opérationnel, les procédures d'homologation ont été menées par BS pour la zone Swisslos et par VD pour la zone Loro.

Au cours de sa séance du 8 décembre, la Comlot a décidé de mandater PricewaterhouseCoopers comme organe de révision.

5. Surveillance des sociétés de loterie

La Comlot a tenu sa séance du 17 mars dans les murs de la Loro, à Lausanne. La direction de la Loro, ainsi que celle de Swisslos, ont ainsi pu présenter les deux grandes sociétés de loterie suisses. Au cours de cette séance très riche en informations, la Comlot a aussi pu bénéficier d'une explication détaillée du distributeur électronique de loterie Tactilo, qui fait l'objet d'une enquête de la CFMJ.

Le président de la Comlot a également commencé une série d'entretiens particuliers, dont le but est un échange de vues avec les principaux partenaires. Ainsi, une rencontre a eu lieu en septembre avec M. Jean-Pierre Beuret, président de la Loro. Au cours de cette réunion, il a été question de la procédure à mettre en place pour l'homologation des jeux de loterie. Une autre rencontre est prévue avec M. Rolf Ritschard, Président de Swisslos. Des rencontres régulières sont aussi prévues avec Mme Sabine Pegoraro, Conseillère d'Etat BL, Présidente de la FK.

Il est très vite apparu la nécessité de prévoir différents types de procédures, allant de la simple information à la procédure ordinaire, en fonction de la nature des changements à intervenir dans le mode d'exploitation des jeux. Une liste de critères d'homologation a été établie.

La question du prélèvement de 0,5 % du PBJ pour la prévention et le traitement du jeu excessif a aussi été évoquée. Les cantons romands se coordonnent au niveau de la CRLJ. S'agissant de la zone Swisslos, il est souhaitable qu'une démarche homogène soit également menée. La Comlot est prête à jouer un rôle d'intermédiaire et de coordination à ce sujet.

Une dizaine de demandes d'homologations émanant de la Loro et de Swisslos ont été traitées via une procédure sommaire. Il s'agit de jeux à gratter du type «Le Million» ou «Tapis Rouge», pour ne mentionner que deux exemples.

6. Surveillance du marché / jeu illégal

La lutte contre le jeu illégal a très vite été identifiée comme une priorité de la Comlot. Dans ce domaine, il est évident que la Comlot devra agir en partenariat avec la CFMJ et les casinos, car les intérêts de la Comlot et des acteurs autorisés en matière de jeux sont parfaitement concordants.

Le secrétariat n'étant totalement opérationnel qu'à partir de la fin 2006, ce secteur d'activité est pour l'instant resté peu exploré.

7. Relations avec les autorités cantonales et fédérales

Dans sa série d'entretiens, le président de la Comlot a rencontré M. Benno Schneider, président de la CFMJ, accompagné de M. Ruedi Schneider, directeur-suppléant. Ce dernier a fait une présentation générale de la CFMJ et de l'organisation du secrétariat, qui compte 32 collaborateurs.

Le président de la Comlot a présenté sa Commission. Il a expliqué l'indépendance de la Comlot, tout en proposant une collaboration à mettre en place entre les deux Commissions, s'agissant de la lutte contre le jeu illégal sur internet.

Il a été décidé que les présidents de la Comlot et de la CFMJ se rencontreraient deux fois par année, au printemps et en automne.

Le président de la Comlot a également rencontré M. Adrian Bieri, président de la CRlot. Provisoirement, le budget 2006 de la CRlot a été servi via la Comlot. Toutefois, à l'avenir, le budget de la CRlot sera obtenu et géré par elle-même, dans un souci d'indépendance des organes institués par la Convention.

8. Relations internationales

La World Lottery Convention a eu lieu du 12 au 17 novembre à Singapour. M. Bruno Erni et le directeur du secrétariat y ont représenté la Comlot. Les thèmes abordés ont démontré que les problématiques liées aux loteries sont les mêmes dans le monde entier. Les représentants de la Comlot ont été particulièrement intéressés par les sessions traitant du rôle des régulateurs par rapport aux sociétés de loterie, ainsi que par celles consacrées au concept de jeu responsable, soit la prévention du jeu excessif.

Ce séminaire fut aussi l'occasion de nouer des contacts avec des partenaires étrangers. Par exemple, un des points forts a été la rencontre avec les représentants de l'autorité de contrôle de Camelot, la loterie anglaise.

9. Données financières du marché

Entreprise/Institution	Revenu brut des jeux en 2005	Bénéfice à distribuer en 2005
Swisslos	525 Mio. CHF	309 Mio. CHF
Loterie Romande	363,5 Mio. CHF	182 Mio. CHF
Sport-Toto	28,5 Mio. CHF	
Les loteries et paris au	917 Mio. CHF	491 Mio. CHF (Cantons
total		et OR)

Les maisons de jeu	874 Mio. CHF
	(443 Mio. CHF AVS et Cantons)

Commission des loteries et paris

sig. Jean-François Roth sig. Alain Jeanmonod

Jean-François Roth Président Alain Jeanmonod

Directeur

Berne, le 15 décembre 2006